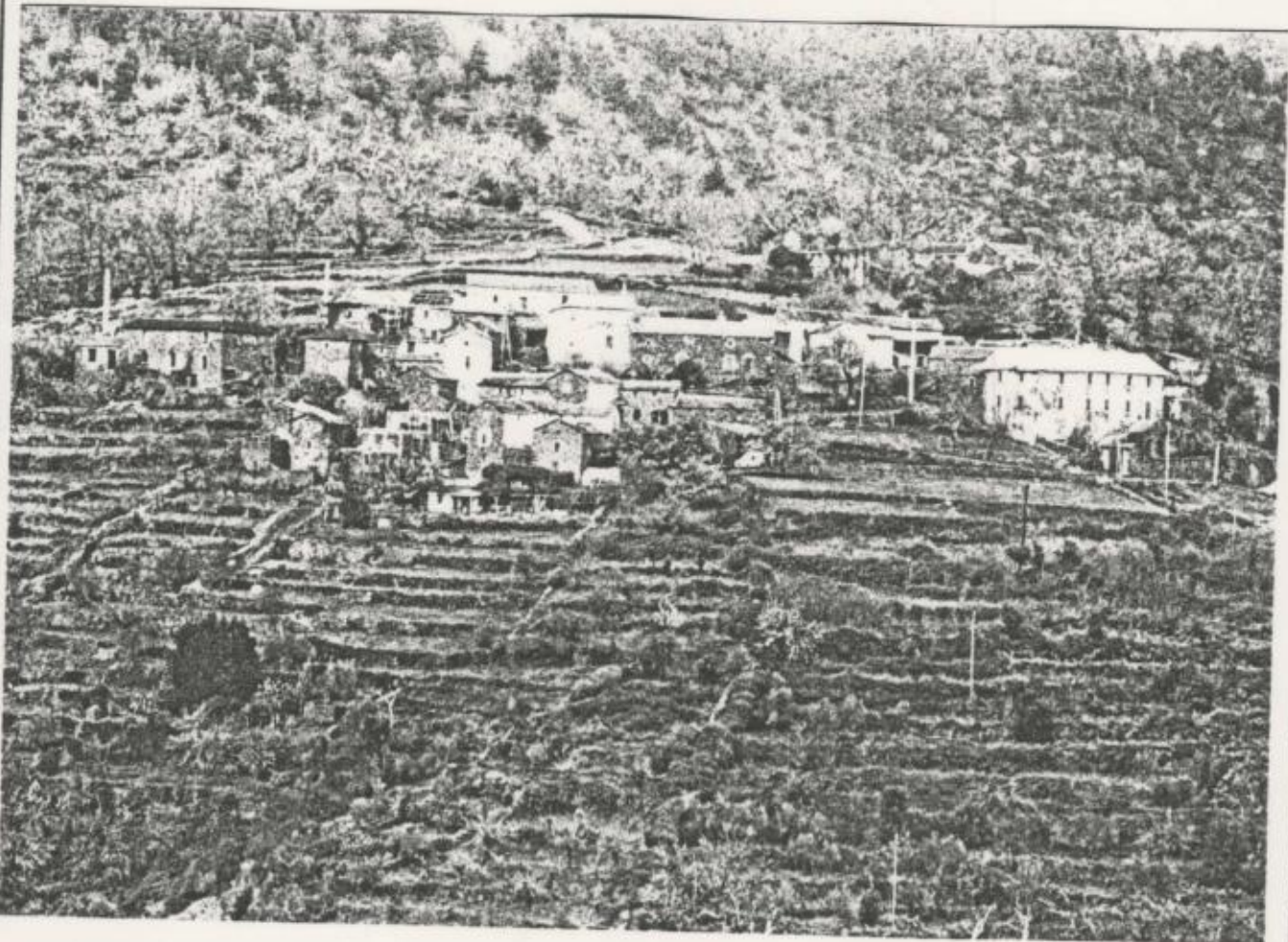


MALBOSQ



HAMEAU DE MALBOSQUET

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 50

FEVRIER 1991

S O M M A I R E

- P. 2 Le mot du Maire
- P. 3 Réunion du Conseil Municipal : le 22.10.90
Secrétaire de séance M. JULES Marcel
- P. 4 Réunion de la Commission Forêt : le 7.11.90
Rapporteur : M. JULES Marcel
- P. 5 Réunion du Conseil Municipal : le 19.12.90
Secrétaire de séance M. KIEKEN Jean-Marie
- P. 6 Réunion du Conseil Municipal du 19.12.90 -suite.
- P. 7 Réunion de la Commission Travaux : le 8.11.90
Rapporteur : M. MANIFACIER Michel
- P. 8 Etat-Civil
Centre Communal d'Action Sociale
• Dons
• Repas de Noël par Marinette PIALET
- P. 9 A propos de la souscription pour la mise en sécuri-
té du clocher par Alice ICARD-DUGAS.
- P. 10 L'histoire à MALBOSC - le premier recensement -
P. 11 " " suite et fin.
- P. 12 Tribune Libre du Comité de la Paix Canton des Vans.
- P. 13 (Débroussailler, c'est protéger votre maison !
P. 14 (proposé par Alice ICARD-DUGAS
- P. 15 Camping le Moulin de Gournier : bilan 90
et perspectives par Monica EHRENBURG.
- P. 16 F.R.3 à MALBOSC par Gilles COLADON.

* * * * *

Merci à tous ceux qui ont travaillé sur les routes

Après les chutes de neige, le samedi 9 février, Raymond Louche a dégagé nos routes communales. Bien équipé, avec son savoir faire, il a travaillé toute la journée de samedi.
Il faut le signaler et lui dire un grand merci.
Merci également au personnel de l'Equipement qui a dégagé notre départementale, et pour eux ce n'est pas la seule. Non seulement elle a été dégagée mais sablée régulièrement.
Aussi, grâce à tous nous n'avons pas été bloqué et avons pu rouler régulièrement.
Merci à tous .

J.M.Kieken

LE MOT DU MAIRE

Amis Lecteurs,

Ce numéro " d'Informations Municipales " sera le premier de l'an 1991. Il est de tradition en pareil cas d'offrir ses meilleurs voeux pour l'année qui commence; c'est donc ce que je fais de grand coeur pour vous tous qui me lisez.

Pourtant, je ne peux que penser que cela semble bien ironique en voyant ce qui se passe de par le monde. Combien sont-ils ceux qui ont fait part de leurs voeux de bonheur, de joie, de santé à leurs concitoyens, à leur nation, au monde même et qui aujourd'hui ordonnent la mort et la dévastation. Combien d'enfants, de femmes et d'hommes vont-ils être les victimes de cette hypocrisie des grands.

Ce ne peut être qu'un profond dégoût qui nous soulève le coeur lorsque l'on juge ces actions.

Certes, tout le monde est bien d'accord pour penser que le droit doit être respecté et les coupables punis.

Mais pourquoi tuer ou mourir quand le droit d'un pays riche est bafoué et ne pas bouger le petit doigt lorsque c'est un pays pauvre ou de pauvres bougres.

Le droit est-il à deux vitesses ? ou bien ce vieil adage est-il toujours vrai : " Les jugements qui vous seront rendus seront bons ou mauvais selon que vous serez puissants ou misérables ".

Je crois bien hélas, que depuis ce bon Marquis De La Fontaine mort depuis 296 ans, les choses n'ont pas beaucoup évolué.

Enfin, il faut malgré tout faire face et si nous ne pouvons pas changer la face du monde, au moins devons nous nous attacher à rester propres moralement.

Je crois personnellement que l'exemple que l'on donne peut toujours être suivi par quelques uns.

Soyons nombreux à donner l'exemple et peut-être le monde deviendra meilleur. C'est en tout cas le souhait que je formule du fond du coeur.

GARIDEL Noël

Maire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le lundi 22 Octobre 1990

Absent : M. FRANCOIS Gabriel

Ordre du jour :

- Classement voirie communale
- Projet restauration "Moulin de Gournier"
- Divers.

L'enquête pour le classement voirie communale s'est déroulée du 28.9.90 au 22.10.90.

Le Maire donne lecture d'une observation de M. MANIFACIER Michel dont voici le résumé :

Je souhaiterais le classement dans le réseau des voies communales des chemins ci-après.

En effet, certains chemins, desservant des zones urbaines ou des habitations isolées, ayant obtenu un permis de construire ne figurent pas dans le tableau de classement ainsi qu'un chemin ayant reçu une subvention pour désenclavement de hameau.

1er - du nouveau C.D. à la zone urbanisée desservant les maisons (Garnier Vieljeux) ces habitations n'étant pas desservies entièrement par un chemin communal.

2è - du CD 216 au hameau du Barre.

3è - de la V.C. 15 au hameau de la Chaze.

4è - de la fin de la V.C. N°5 au hameau du Serret.

5è - le terrain qui vient d'être acheté à M. Bastide devrait être inscrit en place publique entièrement et non en rue (suppression de la rue N°12 comprise entre la place de l'église et la place du cimetière).

6è - toutes les rues dans le village de Malbosc devraient être classées.

Le maire après discussion propose d'ajouter les rues du village.

Rue entre les maisons Perrier et Passeron, baptisée rue de la calade et ses bretelles.

Résultat du vote : 8 voix pour, 1 abstention (M.Kieken), 1 voix contre (M.Manifacier, qui demande de citer les raisons pour lesquelles il vote contre - c'est à dire celles que je viens de lire - voir dossier sur registre en mairie).

Remarque : M. Kieken demande de faire un recensement de tous les travaux afin d'établir un planning.

Projet Moulin de Gournier :

La commune n'emprunte pas et ne débourse pas d'argent, elle reste maître d'oeuvre et va faire une demande de subvention auprès de divers organismes, qui devraient couvrir 50% du montant des travaux qui s'élèvent à 550 000 F TTC. L'association s'engage à trouver le complément c'est à dire les 50% et si elle n'y arrive pas, le projet n'aboutira pas.

Résultat du vote : 6 voix pour, 4 voix contre (Manifacier M. Piolet M.L., Tilly J.M., Kieken J.M.)

Divers :

Pour le bâtiment scolaire (réparation) :

M. Suchestow demande qu'une entreprise soit trouvée dans les plus brefs délais pour effectuer tous les petits travaux qui s'imposent.

Le conseil propose et accepte à l'unanimité de passer un contrat de 1 an renouvelable avec l'entreprise de BENDIT Gérard pour exécuter ces petits travaux (remplacer vitre, fenêtres, réparation lavabos W.C.etc...)

Projet pour une 2è classe :

Etude faite par l'éducation nationale. Le cas est défendable et justifié.

Une délibération est prise par le conseil à l'unanimité pour faire une demande de subvention de 150 000 F. Elle doit être faite avant novembre. Les mouvements de poste se font en mars et avril.

Les locaux dont nous disposons suffisent, il faut donc : un préau ouvert et une salle couverte pour éducation physique, une fois par semaine au moins.

Le conseil mandate le maire pour prendre contact avec l'équipement afin de chiffrer le projet de cette deuxième classe et un autre plus général concernant la mairie et l'école, ainsi que divers travaux qui semblent urgents sur la commune (voir presbytère).

Pour la commission Forêt :

Une réunion devrait être envisagée le plus tôt possible avec le chef de corps des sapeurs pompiers, M. Gaillard, afin de situer les points d'eau prioritaires pour poser des citernes (réserves d'eau).

M. Brion H. demande la parole et propose s'il ne serait pas possible d'avoir des petits sacs (d'enrobés de goudron) pour réparer les petits trous sur les routes afin d'éviter les plus gros dégâts.

Le conseil demande à M. Manifaçier M. de faire une étude pour connaître le prix de ces matériaux.

La séance est levée à 22 H 45.

Le secrétaire de séance : JULES Marcel

REUNION DE LA COMMISSION FORET : Le mercredi 7 novembre 1990

Présents : M. GARIDEL Noel (Maire de Malbosc)

M. GAILLARD (Chef de corps des sapeurs pompiers Les Vans)

M. CHAMBOREDON Michel, FRANCOIS Gabriel, BRION H.,

DROUIN Bernard, Mme SANZ Maria

M. JULES Marcel (rapporteur de la commission forêt).

Absent : Mme VACHEROT Geneviève

Ordre du jour : Voir emplacements pour poser des citernes d'eau pour début incendie.

Trois emplacements prioritaires ont été retenus par M. GAILLARD.

1) Un bassin en ciment de 50 M3 à Lachamp sur la nouvelle plantation de pins, bassin qui ne doit pas être exposé au vent du nord, donc placé versant les Frontonières ou Rabuza.

2) Une cuve en bois de 15 ou 25 M3 à Fabre.

(rectificatif : j'ai vu depuis M. Gaillard, cela n'est pas possible, il y a trop de fils électriques dans le secteur).

Elle sera placée au dépôt de gravillons face le chemin de Sabuscles.

3) Une autre en bois de 15 à 25 M3 également sur la montagne de l'Elzède (Aubrias).

M. Gaillard cite des travaux prioritaires sur la piste déjà existante qui part de la Fermigère en direction de Chabannes Les Escoussous.

Réparer les poteaux incendie qui ne fonctionnent pas. Débroussailler autour du camping sur 50 m environ. Apparemment, le bassin de pompage au dessus de Gournier a été réparé.

Le bassin incendie sur la rivière de Bonnevaux a été déclassé. (Là aussi, il y a rectificatif, M. Gaillard me signale que la retenue a été nettoyée, le sable et le gravier ont été sortis).

La D.D.A. a déjà fait des ouvrages qui permettent de conserver l'enveloppe subvention 1989. M. Gaillard fait remarquer que les pistes faites par la D.D.A., au bout de cinq ans, seront à la charge de la commune.

Enfin, M. Gaillard signale que l'été, il est impossible avec les camions de se rendre auprès des retenues d'eau pour incendie, les places sont encombrées par les voitures de baigneurs ou pêcheurs.
(Prévoir panneaux).

La séance est levée à 16 H.

Le Rapporteur "Forêt" : M. JULES Marcel

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 19 Décembre 1990

Présents : Le Maire Noel GARIDEL, Gabriel FRANCOIS, Alain SUCHESTOW, Mmes Marinette PIALET, Alice ICARD, Mrs LOUCHE Pierre, CHAMBOREDON Michel, Marcel JULES, MANIFACIER Michel, KIEKEN Jean-Marie, secrétaire de séance. Excusé : Jean-Michel TILLY.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté.

1°) Délibération virements crédits + ouverture de crédits :

Intégration subvention départementale AEP : 36 100 F

Participation Sictoba : 1 160 F

Annuités emprunts Nov. 90 : 6 397,83 F

Participation investissement collèges : 508, 50 F

Achat matériel informatique : 1 750, 54 F

AEP Chabannes : 4 351,18 F

Accord du Conseil sur les propositions.

2°) Equipement de l'école :

M. le Maire énonce les propositions faites par la D.D.E. après étude.
M. François Gabriel demande que la commune de Bonnevaux accepte une prise en charge des frais de la commune. Le Maire rappelle les difficultés financières de Bonnevaux et que cette commune est venue à notre aide en son temps. M. Michel Manificier propose de contacter Bonnevaux pour une participation financière de leur part.

Décision :

Le conseil retient la seconde solution de la D.D.E. (aménagement du rez de chaussée, ouverture sur voie communale pour la bibliothèque), poursuivre l'étude du projet (160 000 F), et l'envoi au Conseil Général du dossier.

3°) Délibération D.U.P. pour A.E.P. Les Escoussous :

Le conseil apporte son avis.

4°) Information SICTOBA :

Les informations sont apportées au conseil à propos du compte-rendu de l'A.G. du 26.10.90.

5°) Camping :

Le Maire a reçu une candidature pour le poste d'animateur régisseur du camping. Il est décidé de faire un appel d'offre de candidature (publié dans les panneaux et bulletins) et de recevoir les personnes.

6°) Réclamation M. VOISIN :

A propos du chemin du Vernédas.

En préalable, M. Marcel Jules donne le compte rendu de la commission forêt.

En conclusion, le Conseil se prononce sur la possibilité d'une piste du Vernédas et débouchant vers Chabannes, en priorité du plan incendie.
Accord unanime.

M. le Maire apporte les informations pour l'installation de cuves à titre de prévention de l'incendie.

7°) Demande d'acquisition de terrain communal par M. MANIFICIER Michel : (Ouverture d'une porte + 4 marches).

Le conseil unanime est d'accord. L'intéressé engage les démarches nécessaires à cette acquisition.

A cette occasion, le conseil engage une discussion sur le stationnement sur cette voirie. Après discussion, il est décidé à l'unanimité que le stationnement soit interdit, sauf pour le chargement et le déchargement des voitures.
Un panneau d'interdiction de stationnement sera posé.

8°) Chemins de randonnée pedestre et équestre :

En accord avec le Gard.

Le conseil unanime est d'accord pour la signature de la convention.

9) Eau de Malbosc :

Problème posé par le captage de la source. Avec ceux qui connaissent le mieux (notamment M. J. Hours) et l'entreprise Boyer, une étude et une reconnaissance sera effectuée.

10*) Demande de subventions :

- Du collège du Castellet pour classe de neige :
Refus du conseil qui n'a pas les moyens.
- De l'hôpital d'Aubenas pour l'achat d'un scanner :
Refus du conseil.

11*) Achat d'une débroussailleuse :

Accord du conseil.

12*) Enneigement, verglas :

M. le Maire informe qu'il a commandé un produit. Si celui-ci se révèle efficace, comme il apparaît, il est décidé de mettre sur pied un achat groupé commune-particuliers.

Dégât occasionné sur la voie par l'association des usagers de l'eau de Sabuscles. Il est décidé qu'un contact sera pris avec le président J.P. Manificier.

13*) Compte-rendu de la commission des travaux par Michel Manificier :

- ci-joint le compte-rendu.
- La marche de l'escalier de l'école a été effectuée.
- M. le Maire informe le conseil des travaux qui doivent être effectués sur le pont de Gorges.
- Que la commission propose au conseil la liste des travaux qu'elle estime nécessaire pour la commune.

Le secrétaire de séance : J.M. KIEKEN

REUNION COMMISSION TRAVAUX : Jeudi 8 Novembre 1990

Absent : CHAMBOREDON Robert

* Gîte de la cure : les clefs ne sont pas à la mairie, la commission regrette de ne pouvoir le visiter. Une visite des lieux se fera samedi par des membres de la commission aidés d'une personne compétente afin de faire une première évaluation des travaux pour la réparation de la toiture.

* Certains travaux décidés par la commission et approuvés par le conseil ne sont pas encore réalisés. La commission souhaiterait avoir l'autorisation de diriger la personne sous contrat emploi solidarité afin que ces travaux se réalisent. Les buses des Escoussous ne sont pas encore posées. Une lettre sera envoyée aux intéressés afin que ce travail soit exécuté au plus tôt.

* M.Manifacier et l'employé sous contrat emploi solidarité doivent arranger la marche de l'escalier de l'école.

* Fin des travaux du pont de Gorges : J.M. Kieken a eu contact avec l'entreprise Froment. Les dalles du pont sont prêtes depuis longtemps. L'entrepreneur attend le feu vert de la commune.

M. François doit en parler avec le Maire afin qu'une lettre de commande soit envoyée à l'entreprise dans les plus brefs délais.

* A.E.P. Les Escoussous : le réservoir plastique est en très mauvais état. Cette réserve devait être enterrée et protégée par les habitants du village, aucuns travaux n'étant exécutés, la commission n'est pas favorable pour la réparation du réservoir.

* J.M. Kieken souhaite que la commission se réunisse plus souvent. Au cours d'une prochaine réunion, une liste de travaux sera établie, la commission ne votera aucuns travaux avant l'élaboration de cette liste.

Le rapporteur de la commission travaux : MANIFACIER Michel.

ETAT - CIVIL

DECES :

Madame HOURS Eugénie, le 8/11/90 aux Vans.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DONS :

150 F M. FRANCOIS Dany-Serge
100 F M. BASTIDE Gérard

REPAS :

Ce dimanche de décembre, la salle communale bruissait comme une ruche. C'était le rendez-vous des plus de soixante ans pour le repas de Noël.

Nous étions en tout 43 personnes à nous presser autour d'une table joliment dressée toute parée de houx. Le repas préparé par M. et Mme Leydier restaurateurs à Aubrias a été très apprécié. Depuis les entrées jusqu'au dessert tout a été bon et copieux bien servi par de gentilles aides. On ne peut que les féliciter. Avec la bonne chaire la bonne humeur était là aussi fouettée par les boissons. Le champagne nous a été offert par le Comité des Jeunes. Qu'ils soient remerciés pour leur gentillesse. Un petit changement! le mini loto n'a pas été gratuit, pour cause : le loto organisé par le CCAS n'a pas eu beaucoup de succès et les bénéfices s'en sont ressentis aussi nos finances sont-elles un peu vaseuses. Enfin nous essaierons d'y remédier.

.../...

Tous les ayants droits n'étaient pas là bien sûr. Pour les uns la maladie, pour les autres le régime enfin, toutes les misères qui nous arrivent avec l'âge. Ils n'en n'ont pas été oubliés pour autant, chacun avant Noël a reçu un modeste colis de friandises.

Nous avons passé ensemble une bonne journée, espérons que nous nous retrouverons à Noël 91 pour un nouveau bain d'amitié.

A toutes et à tous, Bonne et Heureuse année et surtout Bonne Santé.

Pour le C.C.A.S : Marinette PIALET

A PROPOS DE LA SOUSCRIPTION POUR LA MISE EN SECURITE DU CLOCHER

Dans le bulletin d'octobre 1990, une souscription était lancée, faisant appel à la générosité de chacun, pour permettre les travaux nécessaires à la mise en sécurité du clocher.

Lorsque le présent bulletin vous parviendra, les travaux seront probablement terminés, car, il faut le dire, vous avez répondu nombreux et généreusement. Un grand merci à tous les souscripteurs.

En effet, nous avons "récolté" la somme de 16 230 F.

La subvention accordée par le Département s'élèvera à 7 000 F, elle sera supérieure à celle envisagée et nous remercions vivement M. Jean-Marie ROUX, Conseiller Général, Maire des Vans, d'avoir si bien plaidé notre cause.

Il restera donc un peu d'argent dans notre caisse mais les moyens de l'utiliser ne manquent pas...

Le système électrique devra être mis en conformité, la pendule, elle même, risque fort de tomber en panne car elle a plus de 30 ans.... et je ne parlerai pas des toitures à revoir sérieusement...

Aussi, nous avons pensé à laisser ouverte cette souscription et faire encore une fois appel à votre générosité.

Certe, ces travaux ne sont que des prévisions mais s'ils s'imposaient, il serait agréable d'y faire face... rapidement.

Mmes Alice Icard et Marinette Pialet restent habilitées à recevoir les dons et le CCP N° 840 88 Y à Lyon est toujours ouvert avec l'intitulé "Souscription pour la réparation du clocher de Malbosc".

Merci d'avance de participer ... bien que cela ne soit pas déductible de vos impôts...

Alice ICARD-DUGAS

L'HISTOIRE A MALBOSC

Le premier recensement

(Suite et fin)

FOURNIEL:

Et de suite en continuant toujours nos fonctions nous sommes allés au lieu de Fourniel.

- 1 - Dans la maison de **Joseph HOUR** de Layrolle lequel nous a dit n'avoir personne d'absent et n'avoir point des armes à feu. Un fusil.
- 2 - Dans la maison de **Claude ARCHIER** du mas des Maynier lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- 3 - Dans la maison de **Pierre SALLE** du mas du Vernédas lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- 4 - Dans la maison de **Jean DUGAS** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- 5 - Dans la maison de **Pierre FILHOL** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- 6 - Dans la maison de **Jean TRIAL** lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- 7 - Dans la maison de **Jacques BORNE** qui nous a répondu n'avoir personne d'absent que **Pierre VEDEL** son beau frère depuis le dix-neuf du courant, qu'on lui assure qu'il a été pris dans la bande de brigands. Interrogé s'il a des armes à feu a dit n'en avoir point. Un fusil.
- 8 - Dans la maison de **Jean-Baptiste DUGAS** du mas de la Draye lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- 9 - Dans la maison de **Jean CHAMBOREDON** du dit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- 10 - Dans la maison de **Baptiste NADAL** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

PLAISSE :

En continuant toujours nos fonctions nous sommes allés au lieu de Plaisse.

Nota en marge: **Louis CASTANIER** premier Consul 2 fusils.

1 - Dans la maison de **Mr PAGES** représenté par **Jean EVESQUE** son rentier lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

2 - Dans la maison de **Jean ROBERT** lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.

3 - Dans la maison de **Anthoine CHABASSUT** dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

4 - Dans la maison de **Jean-Anthoine CARTIER** rentier lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. 1 fusil.

LE MAS :

En continuant toujours nos fonctions sommes allés au lieu du Mas.

1 - Dans la maison de **Anthoine FAVANT** natif du lieu de la paroisse de Robiac, en parlant à sa femme elle nous a répondu que son mari est absent depuis le dix neuf du courant qu'il a été pris dans la bande de brigands n'ayant autre personne avec elle et n'ayant point d'armes à feu.

2 - Dans la maison de **Marie BORNE** dudit lieu laquelle nous a répondu que **Louis ANIEL** son frère coté de sa mère mariée en secondes noces est absent depuis le dix neuf courant qu'on lui a assuré avoir été pris dans la bande de brigands n'ayant personne d'autre d'absent ni des armes à feu.

En marge : **Joseph JAUME** un fusil, **Armand CARTIER** un fusil.

Nous soussignés consul actuellement en charge et ancien consul et greffier consulaire et autres habitants de la communauté de Malbos certifions avoir exactement parcouru tous les villages et hameaux de la communauté insérés dans le présent état, ce dernier dressé n'ayant trouvé nous manquer dans ladite communauté que le nombre de treize (*) personnes d'absentes insérées dans notre présente relation. Ayant vaqué trois jours chacun pour procéder au présent état à cause que les villages et hameaux se trouvaient extrêmement écartés les uns des autres En foy de quoi nous avons fait et signé notre présente relation à Malbos ce vingt huit février mil sept cent quatre vingt trois et nous sommes signés.

(*) treize est rayé et en marge : .." des personnes ci dessus nommées."

* * * * *

En rappel : Les Masques Armés furent arrêtés le 17.02.1783 à l'auberge d'Aubrias.

Le 25.10.1783 : Anthoine FAVANT, François LABILHERIE (Procureur fiscal des terres de Malbos) et Jean COMBES de Portes furent condamnés à mort et exécutés le jour même, place de la Grave aux Vans.

TRIBUNE LIBRE DU COMITE DE LA PAIX CANTON DES VANS

Le 26 janvier, répondant à l'appel du comité de la Paix du Canton, les habitants de Malbosc (15% de la population), préoccupés par les événements du Golfe, se sont réunis à l'école.

Après un bref historique de cette guerre, de la naissance des états du Koweït et de l'Irak, les participants ont librement échangé leurs opinions. Il en ressort une attitude commune qui est celle ci :

Nous aimons la Paix et nous voulons la Paix, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix. Nous ne sommes ni des pacifistes frileux, ni à l'inverse, des pacifistes belliqueux.

Il ne nous semble pas raisonnable d'entrer par simple réflexe d'horreur dans une chaîne d'actions, réactions immédiates, sentimentales et irréfléchies. L'ampleur et la gravité de la situation nous imposent un effort d'analyse et la mise à jour des vraies causes de la guerre.

Pour être moins sérieux et plus clairs, nous dirions que le corps de notre planète souffre de digestions difficiles - crises de foie et douloureuses coliques - certains organes sont trop bien nourris - congestionnés, d'autres, terriblement anémiés. Cet état de maladie chronique fait du mauvais sang... et un gros bouton malpropre vient d'éclorre au front de notre globe : la guerre du Golfe !. C'est la maladie qu'il faut soigner, pas le bouton. Même si on s'emploie à le cautériser, il en restera une vilaine cicatrice et un deuxième puis un troisième et plein d'autres boutons pousseront à côté, puisque rien de fondamental n'aura changé.

Donc notre position n'est pas de faire la guerre à la guerre mais de nous engager à la construction patiente et obstinée de la Paix, c'est à dire : rétablir un état de santé qui rende la guerre impossible. À notre modeste niveau, cela commence par une modification de nos propres modes de vie et cela se poursuit par une vigilance accrue à l'égard des orientations qui sont données à nos sociétés.

La paix n'advient jamais au terme d'une attente béate ni de vœux pieux. La passivité et l'indifférence préparent la guerre. La Paix est, paradoxalement, le fruit d'une lutte quotidienne AVANT la catastrophe. La Paix, ça se construit dans un effort constant, là-même où l'on vit.

* * * * *

Le 26.01.1990 à Malbosc (Canton des Vans) - 17.03.1990
Les copies de ce document sont déposées au Centre de Documentation de la Ville de Malbosc

DEBROUSSAILLER C'EST PROTEGER VOTRE MAISON !

Mais c'est également sauvegarder la garrigue. En effet, un débroussaillage autour des constructions permet de limiter le nombre d'engins utilisés pour la protection des habitations et de leurs occupants au détriment de l'environnement.

POURQUOI ?

Le feu commence à se développer au niveau de la litière en restant très modéré et facile à éteindre. Il s'amplifie lorsqu'il atteint les broussailles et sera d'autant plus violent que celles-ci sont hautes et denses. Le feu peut ainsi atteindre les cimes des arbres et les embraser.



==> Une solution pour éviter cette progression

DEBROUSSAILLER !



OU ?

Le débroussaillage est obligatoire :



* dans un rayon de 50 m autour des constructions, habitations, chantiers et autres installations

* sur la totalité de la surface pour les terrains situés en Zone Urbaine, en Zone d'Aménagement Concerté, dans un lotissement, dans un camping



Le débroussaillage est à la charge du propriétaire ou ses ayant-droits.

DEBROUSSAILLER

CE N'EST PAS DEFRICHER

Un bon débroussaillage nécessite :

* d'ARRACHER



ou
de COUPER



les herbes, les broussailles qui s'enflamment facilement :
chênes kermès, cistes, bruyères, ajoncs épineux.



* de RASSEMBLER les branchages, les
feuilles et les herbes sèches



* d'ELAGUER les arbres jusqu'à 2 m.



* de CONSERVER les végétaux susceptibles
d'atteindre 5 m de haut et pas sensibles au feu

Sachez utiliser les outils adéquats tout en pensant à prendre des mesures de sécurité !

COÛT

Le coût du débroussaillage d'un terrain est fonction du relief, de la surface, de la végétation existante.

- A titre indicatif, il varie de 1,70 F à 5 F/m² -

Si le prix de revient du premier passage en débroussaillage est assez onéreux, celui des entretiens les années suivantes est moindre.



Centre Régional de la Propriété Forestière
du Languedoc-Roussillon

378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 34090 MONTPELLIER - Tél.67.63.48.77

CAMPING " Le Moulin de Gournier "

Bilan été 1990 et Perspectives.

Avant de parler du camping municipal, il paraît intéressant de faire un tour rapide de la situation générale en Ardèche pour la saison 90. Ces observations ont été faites d'après plusieurs enquêtes. (Comité du tourisme et INSEE)

Le bilan pourrait être résumé à ceci:

"Léger effritement(entre -6 à -8 %) mais le pire a été évité " compte tenu des facteurs suivants subis par de nombreux départements :

- * effets néfastes de la sécheresse largement diffusés par les médias.
- * canicule sur toute la France , qui a fait que nombre de touristes ont pu trouver soleil et chaleur à mi-parcours (régions du Nord de la France, Bretagne, Normandie,...)
- * baisse du tourisme de transit occasionnée par la chute libre de fréquentation sur la Côte d' Azur (-20 à -30%), l'Espagne et l'Italie.
- * ouverture des frontières de l'Est entraînant un très grand effet de curiosité en France et en Europe.

Après ces observations générales on aurait pu craindre le pire aussi au niveau du Moulin de Gournier, vu son éloignement de toute agglomération et sa création récente. Le fait est qu'il y a eu moins de passage, mais les séjours ont été de plus longue durée qu'en 89 ;Le résultat final a été une augmentation de fréquentation d'environ 15%.

Nombres d'emplacements occupés par quinzaine

	1989	1990
15-30 JUIN	15	18
1-15 JUILLET	63	78
16-31 JUILLET	81	93
1-15 AOUT	65	51
16-30 AOUT	44	72

Nous avons remarqué le contentement des campeurs après la saison 89, dont plusieurs sont revenus en 90, certains d'entre eux avec des amis (par exemple une famille belge en a fait venir cinq autres).

L'avenir du camping devrait être garanti par cet effet " boule de neige": aussi par un minimum de publicité, une signalisation renforcée (à voir avec les DDE d'Ardèche et du Gard), et par la pousse des arbres qu'il faut aider.

Les campeurs sont en général satisfaits de la tranquillité et de la qualité du site; mais il y a une demande évidente de restauration sur place, (en partie comblée par les plats à emporter). Les activités "naturelles" comme les randonnées botaniques seraient les bienvenues. La remontée de la Ganière et l'orpaillage ont déjà eu du succès. Un petit centre équestre, à proximité, est en pourparler. Je souhaite bon vent à ceux qui prendront la suite.

Monica Ehrenberg



L'interview du maire : Noël Garidel

FR3 A MALBOSC

Une équipe de télévision de Lyon est venue faire deux jours de reportage dans notre canton.

Le sujet était l'évolution du monde rural : en face de l'abandon des terres autrefois cultivées, de l'exode rural, et contre toute logique économique, la commune, loin de se vider, voit se maintenir l'école et des entreprises nouvelles se créer.

La nouvelle ruralité se met en place et de nombreux citadins n'hésitent plus à quitter la ville pour créer leurs emplois à la campagne, avec comme recherche principale la qualité de la vie.

Mais contrairement aux premières vagues de "soixante-huit", les projets sont réfléchis, construits et les installations sont plus durables.

L'équipe de tournage, menée par Myriam Figureau, présentatrice des actualités régionales de Lyon, rencontra Noël Garidel, maire de la commune, qui expliqua le renouveau apporté par ce "sang neuf"; Alain Joffre, l'instituteur de l'école, dont l'effectif est passé de 1 à 30 élèves ce dix dernières années; Bernard Droin, responsable des espaces verts à l'école des mines d'Alès, qui a choisi de vivre à Malbosc et a déjà planté 18000 arbres sur sa propriété; et enfin Alain Suchestow qui a transféré un laboratoire d'analyse de Paris à Aubrias, créant quelques emplois sur la commune.

Le second jour de reportage était consacré à l'agence de communication Ceven'Art aux Vans, créée par Gilles Coladon, qui regroupe maintenant 5 personnes : publicitaire, graphiste, illustrateur, attachée de presse et réalisateur vidéo.

Les membres de cette agence spécialisée dans les projets liés au développement de la région (par exemple : édition de topoguides de randonnées, dépliants touristiques, études de fréquentation de sites, promotion d'événements culturels et sportifs...) ont fait le choix délibéré de vivre et de travailler sur le canton, de gagner moins qu'en ville, mais d'avoir une vie plus proche de leur idéal.

La diffusion des deux reportages se fera aux actualités régionales de 19h10 sur FR3 Lyon, mais également lors du magazine "d'un soleil à l'autre" le dimanche à 13h sur FR3 national.